

SESSION 2022

## ÉPREUVE À OPTION

### ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

DURÉE : 6 heures

*L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé*

*Aucune feuille de calque n'est fournie.*

*L'utilisation de papier calque est strictement interdite.*

*Pièce jointe : fond de carte France métropolitaine et DROM*

Vous devez choisir **UN** sujet, en indiquant clairement votre choix, entre :

Sujet 1 : Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents.

Sujet 2 : Composition de géographie.

*Les deux exercices du Sujet 1 doivent être effectués sur des copies différentes. Ne commencez pas un exercice sur la dernière page de l'autre exercice.*

*Chaque exercice doit avoir sa propre numérotation de pages.*

*Pour traiter le Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents (Sujet 1) : le candidat pourra éventuellement proposer une production graphique de son choix. Le fond de carte est fourni à titre indicatif ; son utilisation est laissée à l'appréciation du candidat.*

*Pour traiter la Composition de géographie (Sujet 2) :*

- *vous vous appuyerez sur des exemples précis et veillerez à proposer une réflexion à plusieurs échelles spatiales. Par ailleurs, le devoir devra comporter au moins une production graphique de votre choix. Le fond de carte est fourni à titre indicatif ; son utilisation est laissée à l'appréciation du candidat.*
- *vous pouvez également vous appuyer sur les documents de la question de géographie du Sujet 1 si vous le souhaitez.*

## SUJET 1

Commentaire de documents historiques accompagné d'une question de géographie qui s'appuie sur des documents.

### **1.a. Commentaire de document historique**

Critique de la démocratie athénienne : Pseudo-Xénophon (dit aussi « Le Vieil Oligarque »), *Constitution des Athéniens*, § 1-6 et 10-13 (trad. D. Lenfant)

*Au début de la guerre du Péloponnèse, un Athénien resté anonyme analyse le fonctionnement de sa cité.*

*(Le début de l'ouvrage est perdu)*

1. En ce qui concerne le régime des Athéniens, je ne les approuve pas d'avoir choisi cette forme de régime, parce qu'en faisant ce choix ils ont choisi que les fripons jouissent d'une meilleure situation que les honnêtes gens. Voilà donc pourquoi je n'approuve pas. Mais puisque telle a été leur décision, je vais montrer comme ils sauvegardent bien leur régime et règlent bien les autres questions sur lesquelles les autres Grecs ont l'impression qu'ils se trompent.

2. La première chose que je dirai, c'est qu'en ce lieu il semble juste que les pauvres et le peuple aient plus que les nobles et les riches, pour cette raison que le peuple est celui qui fait avancer les navires et qui confère à la cité sa puissance, et que les pilotes, les chefs de nage, les commandants en second, les officiers de proue et les charpentiers navals, voilà quels sont les hommes qui confèrent à la cité sa puissance, beaucoup plus que les hoplites, les nobles et les honnêtes gens. Attendu, donc, qu'il en est ainsi, il semble juste que tous aient part aux magistratures tant par tirage au sort que par vote à main levée, et que tout citoyen qui le veut puisse prendre la parole.

3. Ensuite, toutes les magistratures qui apportent le salut au peuple entier si elles sont exercées honnêtement et qui, dans le cas contraire, le mettent en danger, à toutes ces magistratures, le peuple ne demande nullement de prendre part (ils ne considèrent pas qu'il leur faille prendre part par tirage au sort ni aux fonctions de stratège ni à celles d'hipparque). C'est que le peuple se rend compte qu'il a plus avantage à ne pas exercer lui-même ces magistratures et à laisser les plus capables les exercer. Mais toutes les magistratures que l'on exerce en vue d'une rémunération ou d'un avantage pour sa maison, voilà celles que le peuple cherche à exercer.

4. Ensuite, ce qui étonne certains, à savoir qu'en tout domaine ils attribuent plus aux fripons, pauvres et gens du peuple qu'aux honnêtes gens, c'est précisément ce qui, on va le voir, leur permet de sauvegarder la démocratie. En effet, quand les pauvres, les gens du peuple et les plus mauvais jouissent d'une bonne situation et que les gens de ce type deviennent nombreux, ils renforcent la démocratie. Si, au contraire, ce sont les riches et les honnêtes gens qui jouissent d'une bonne situation, les gens du peuple mettent ainsi en position de force ce qui leur est opposé.

5. En tout pays, ce qu'il y a de meilleur est opposé à la démocratie : c'est en effet chez les meilleurs qu'il y a le moins de dérèglement et d'injustice et le plus d'application aux actions honnêtes, et c'est chez le peuple qu'il y a le plus d'ignorance, d'indiscipline et de friponnerie - car la pauvreté les conduit plutôt aux actions honteuses tout comme l'absence d'éducation et l'ignorance dues chez certains hommes au manque d'argent.

6. On pourrait dire qu'ils ne devraient pas permettre à tous sans distinction de prendre la parole et d'être membres du Conseil, mais à ceux qui sont les plus intelligents et des hommes excellents. Mais eux, sur ce point aussi, prennent une excellente décision en permettant même aux fripons de prendre la parole. Car si c'étaient les honnêtes gens qui prenaient la parole et qui délibéraient, ce serait bon pour leurs semblables, mais ce ne serait pas bon pour les gens du peuple. Mais, en fait, c'est celui qui veut qui, prenant la parole après s'être levé, en fripon, découvre ce qui est bon pour lui et ses semblables.

(...)

10. Quant aux esclaves et aux métèques, leur dérèglement est à Athènes considérable et non seulement il n'est pas, en ce lieu, permis de les frapper, mais encore l'esclave ne se rangera pas sur ton passage. Pourquoi c'est là une coutume locale, je vais, quant à moi, l'expliquer. Si c'était l'usage pour l'homme

libre de battre l'esclave, le métèque ou l'affranchi, il lui serait souvent arrivé de frapper l'Athénien en le prenant pour un esclave ; car, en matière de vêtements, le peuple en ce lieu ne vaut pas mieux que les esclaves et les métèques, de même que, pour son aspect extérieur, il n'est en rien meilleur.

11. Si l'on s'étonne aussi qu'en ce lieu ils laissent les esclaves vivre dans le luxe et certains y mener grand train, on peut voir que cela aussi, ils le font de propos délibéré. Car où il y a puissance navale, pour des raisons d'argent il est inévitable qu'on soit asservi aux esclaves - pour que l'on reçoive bien les redevances qu'on exige d'eux - et qu'on les laisse libres. Or, là où il y a des esclaves riches, il n'est plus profitable que mon esclave te craigne (c'est à Lacédémone que mon esclave te craindrait). Car si ton esclave me craint, il risquera de donner jusqu'à ton propre argent pour ne pas courir de risque pour sa personne.

12. C'est donc pour cela que nous avons créé l'égalité de parole tant pour les esclaves à l'égard des hommes libres que pour les métèques à l'égard des citoyens, parce que la cité a besoin de métèques à cause de la multitude de métiers et à cause de la flotte. C'est donc pour cette raison que, pour les métèques aussi, nous avons, comme de juste, créé l'égalité de parole.

13. Quant aux gens qui, en ce lieu, s'exerçaient le corps et s'adonnaient à la musique, le peuple les a démolis, considérant que ce n'était pas beau parce qu'il s'était rendu compte qu'il n'était pas capable de s'adonner à ces pratiques. Inversement, quand il s'agit des chorégies, des gymnasiarchies et des triérarchies, ils se rendent compte que ce sont les riches qui assument les chorégies, alors que c'est le peuple qui profite des chorégies, et que ce sont les riches qui assument les gymnasiarchies, alors que c'est le peuple qui profite des triérarchies et des gymnasiarchies. Le peuple juge donc convenable de recevoir de l'argent quand il chante, qu'il court, qu'il danse ou qu'il vogue sur les navires, afin que lui-même possède et que les riches s'appauvrissent. Et dans les tribunaux ils ne se soucient pas tant de ce qui est juste que de ce qui les avantage.

## 1.b. Question de géographie

### **L'attractivité des espaces littoraux en France (DROM compris) : entre valorisation et protection.**

*Sur la base des documents à commenter et de vos connaissances, vous expliquerez l'attractivité des littoraux en France (DROM compris) en montrant comment ces espaces convoités sont à la fois valorisés et protégés.*

#### Liste des documents

- Document 1 : « L'évolution de la population par commune de 1986 à 2006 »  
Source : Rapport du Gouvernement au Parlement portant bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral, 2007.

- Document 2 :  
Document 2.a : « La ZIP de Marseille-Fos-sur-Mer »  
Source : Ministère de l'Écologie, 2013

Document 2.b : « Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos »  
Source : Géraldine Planque, Jérôme Domens, Samuel Ettouati, « 41 500 emplois salariés dans le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos » in *Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos. Ancrage territorial et ouverture internationale*, Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 7, INSEE, 2016.

- Document 3 :  
Document 3.a : « Les aires marines protégées »

Source : Agence française pour la biodiversité [devenue Office français de la Biodiversité], 2017.

Document 3.b : « Progression du réseau des aires marines protégées »

Source : Ministère de la Transition écologique, 2019.

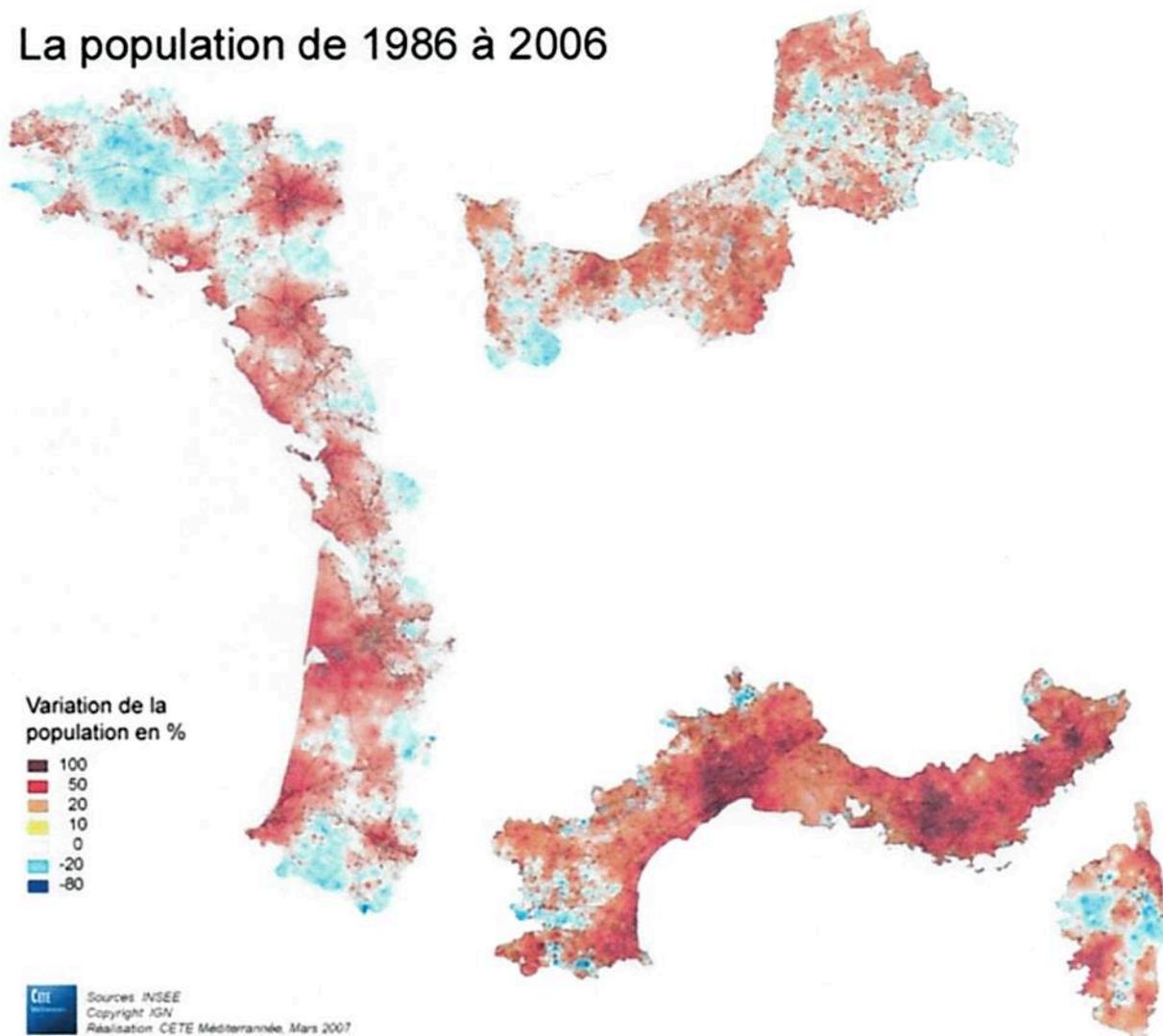
- Document 4 : « Le Grand Port Maritime de la Martinique »

Source : La 1<sup>ère</sup> Martinique (France Télévisions), 2018.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/grand-port-maritime-martinique-2e-port-du-monde-629554.html>

- **Document 1 : « L'évolution de la population par commune de 1986 à 2006 »**  
Source : Rapport du Gouvernement au Parlement portant bilan de la loi Littoral et des mesures en faveur du littoral, 2007.

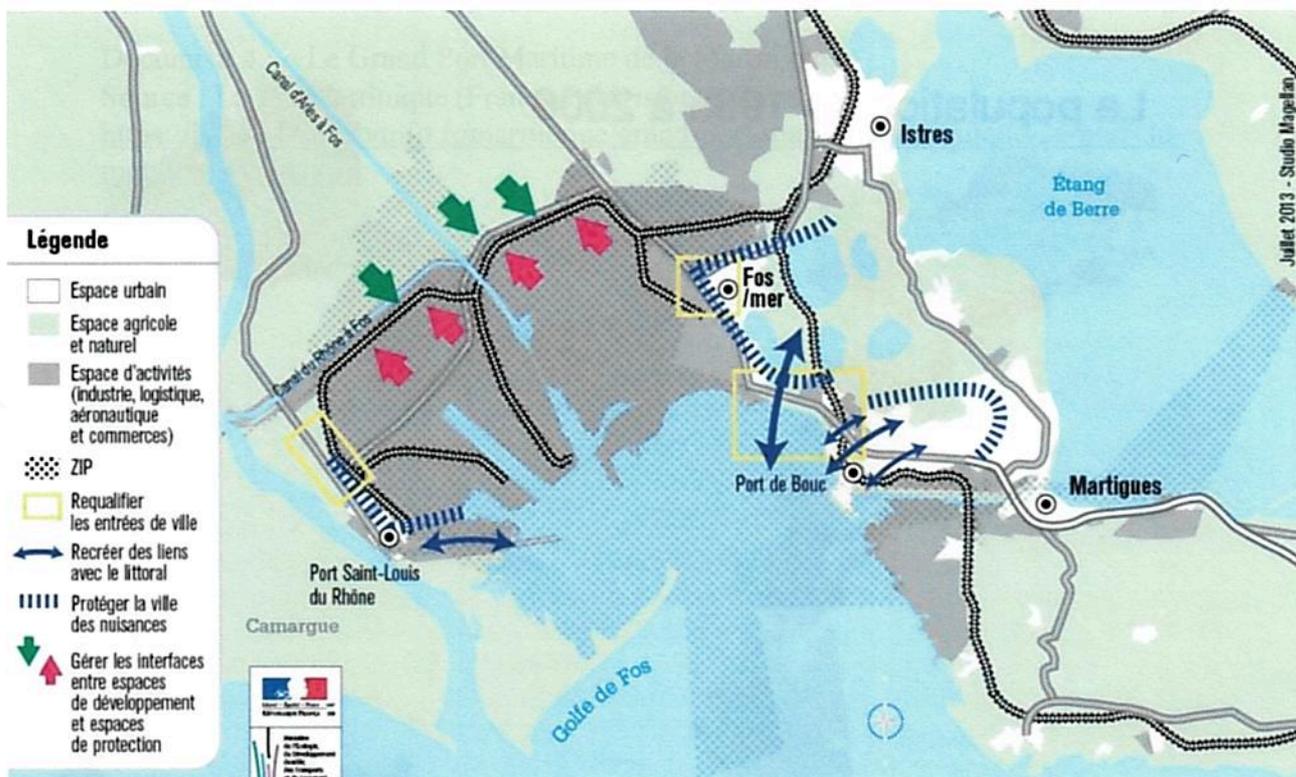
## La population de 1986 à 2006



- Document 2 :

Document 2.a : « La ZIP de Marseille-Fos-sur-Mer »

Source : Ministère de l'Écologie, 2013



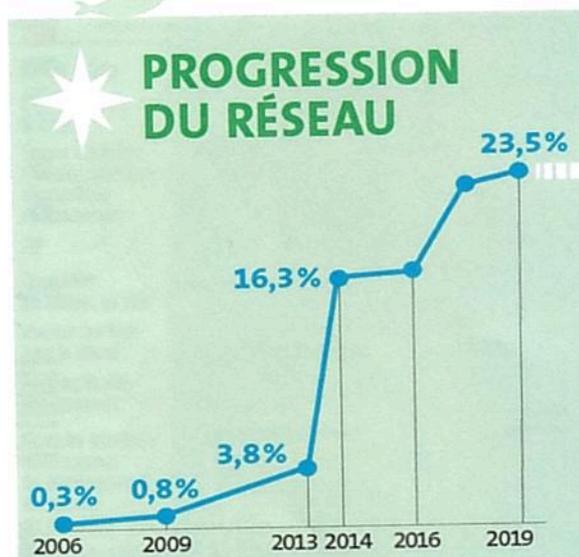
Document 2.b : « Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos »

Source : Géraldine Planque, Jérôme Domens, Samuel Ettouati, « 41 500 emplois salariés dans le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos » in *Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos. Ancrage territorial et ouverture internationale*, Dossier Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 7, INSEE, 2016.

« Le port de Marseille-Fos est le 1er port de France et le 2e de la Méditerranée [en tonnage de marchandises]. Par les terminaux de Marseille-Fos transitent tous les types de marchandises : des hydrocarbures et autres vrac liquides (pétrole, gaz et produits chimiques), des marchandises diverses (transportées par conteneurs ou tous autres conditionnements), des vrac solides (minerais et céréales). (...) Cela positionne Marseille-Fos comme le premier port de France, devant Le Havre et Dunkerque (Marseille-Fos représente ainsi 31 % du trafic total des Grands Ports Maritimes français). (...) Au plan méditerranéen, Marseille-Fos apparaît en seconde position après Algésiras (Espagne) tous trafics confondus, mais reste largement distancé (17e) pour le trafic de conteneurs. Principal vecteur de croissance dans le trafic maritime depuis une vingtaine d'années, le trafic de conteneurs représente donc un axe de développement majeur pour Marseille-Fos. Parallèlement, 2,5 millions de passagers sont passés en 2015 par Marseille, dont 1,5 en croisière (hissant Marseille au 5e rang européen) et 1 million sur lignes régulières (vers la Corse, l'Algérie, la Tunisie et la Sardaigne). L'ensemble de ces liaisons maritimes, de marchandises et de passagers, conduit à une desserte récurrente de 400 destinations sur tous les continents, qui occasionne la présence journalière moyenne de 22 navires, répartis sur les deux bassins. Du côté de l'arrière-pays, Marseille-Fos dispose d'une capacité d'acheminement quadrimodale (route, rail, fleuve et pipeline) vers toute l'Europe ».



# RÉSEAU FRANÇAIS DES AIRES MARINES PROTÉGÉES



**EN JUILLET 2019**

## 23,5%

des eaux françaises sont couvertes par au moins une aire marine protégée

---

## 546

aires marines protégées, en métropole et outre-mer

**2<sup>e</sup>** espace maritime mondial  
avec + de **10** millions de km<sup>2</sup>

**97%** de l'espace maritime français est outre-mer

DICOM-DGALN/13148-5 - Juillet 2019

- **Document 4 : « Le Grand Port Maritime de la Martinique »**

Source : La 1<sup>ère</sup> Martinique (France Télévisions), 2018.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/grand-port-maritime-martinique-2e-port-du-monde-629554.html>



## **SUJET 2**

Composition de géographie

**Les espaces littoraux dans les dynamiques territoriales en France (DROM compris).**

*Pour traiter ce sujet, vous vous appuyerez sur des exemples précis et veillerez à proposer une réflexion à plusieurs échelles spatiales. Le devoir comportera une production graphique de votre choix. Vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser le fond de carte joint.*

